

Avis Informationnel A19-006

PROLONGATION DU DÉLAI DE DÉCLARATION DES OPÉRATIONS EN BLOC DE GRANDE TAILLE SUR LE CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (CGB)

Comme suite à la circulaire [077-19](#) publiée le 22 mai 2019, la Bourse de Montréal souhaite informer ses participants qu'elle modifie ses règles de façon à prolonger le délai de déclaration des opérations en bloc de grande taille sur le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB) pour mieux tenir compte de la réalité des marchés et stimuler la négociation du contrat. La modification entrera en vigueur le **mardi 6 août 2019**.

La Bourse de Montréal crée une nouvelle catégorie de seuils de volume minimal et de délais de déclaration à l'égard des opérations en bloc sur CGB, laquelle établira un délai de 30 minutes pour la déclaration des opérations en bloc sur CGB d'un volume de 3 500 contrats ou plus. Cette nouvelle catégorie n'est valide que pour les opérations qui ont lieu entre 6h et la fin du jour de négociation.

Les seuils et les délais de déclaration actualisés à l'égard des opérations en bloc sur CGB sont présentés dans le tableau ci-après.

Instrument dérivé admissible	De 6 h jusqu'à la fin du jour de négociation		De 2 h jusqu'à 5 h 59 min 59 s	
	Délai prescrit	Bloc – seuil de volume minimal	Délai prescrit	Bloc – seuil de volume minimal
Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB)	15 minutes	1 500 contrats	1 heure	350 contrats
	30 minutes	3 500 contrats		

Si vous avez des questions ou si avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous.

Cordialement,

Opérations de Marché

Sans frais : 1-888-693-6366

Téléphone : 514-871-7871

Courriel : monitoring@tmx.com